



AFFICHAGE DE POSTE À L'INTERNE/EXTERNE **SERVICES DE SANTÉ MENTALE, TRAVAILLEUR SUPPLÉANT ou TRAVAILLEUSE SUPPLÉANTE** **POSTES OCCASIONNELS (Lieu de travail : Windsor et/ou Leamington)**

Sous la direction de la chef des services intégrés de santé mentale, les personnes retenues fourniront des services de santé mentale occasionnels dans le cadre de divers programmes.

Elles pourront être affectées à l'un ou l'autre des services ou des rôles suivants selon les besoins de l'organisme : accueil et évaluation (y compris les services en situation de crise), gestion de cas, gestion de cas visés par une ordonnance de traitement en milieu communautaire, soutien au tribunal, planification de la mise en liberté, approche active, établissement de relations thérapeutiques, élaboration de plans de soins avec les clients, défense des intérêts des clients et intervention au sein du système, gestion des symptômes, formation en dynamique de la vie, counseling par encouragement, soutien des familles et intervention en situation de crise. Les services sont fournis de façon individuelle et en groupe.

Les personnes retenues relèveront de la chef des services intégrés de santé mentale, mais seront supervisées par le chef du programme de services de santé mentale auquel elles ont été affectées temporairement.

Les personnes retenues doivent être en mesure de fournir des services dans le cadre de divers programmes de l'organisme, y compris des programmes spécialisés, et pourrait être appelées à suppléer des membres du personnel dans les services suivants : accueil et évaluation de clients en situation de crise, gestion de cas visés par une ordonnance de traitement en milieu communautaire, intervention précoce, troubles concomitants, soutien au tribunal, mise en liberté, counseling et traitement de la dépression et de l'anxiété.

Responsabilités :

1. Évaluer la santé mentale et les besoins fondamentaux des clients, effectuer une intervention clinique pour subvenir aux besoins des clients et veiller à l'atteinte des objectifs du programme.
2. Orienter les clients et s'assurer qu'ils comprennent bien les services qui leur sont offerts, les processus mis en place, leurs droits, les attentes quant à leur participation ainsi que les limites de la confidentialité.
3. Cerner les besoins des clients à l'aide de l'Évaluation commune des besoins en Ontario (ÉCBO) et planifier leurs soins et leurs traitements. La première ÉCBO a lieu dans les 90 jours suivant l'admission, puis tous les six mois ou plus souvent par la suite.
4. Fournir de l'éducation concernant la maladie, la gestion des symptômes et les techniques d'adaptation.
5. Créer, mettre en œuvre et évaluer des programmes éducatifs de groupe, selon les directives de la chef.
6. Collaborer avec les clients pour mettre en œuvre les plans de traitement ou de soins qui misent sur les forces, le mieux-être et l'autonomisation des clients dans le but de favoriser le rétablissement et l'atteinte des objectifs.
7. Élaborer des plans de prévention et de mieux-être et intervenir en situation de crise.
8. Défendre les intérêts des clients, intervenir au sein du système et mettre les clients en contact avec les ressources à leur disposition : aider les clients à obtenir les renseignements ainsi que les ressources internes et externes dont ils ont besoin, et leur fournir les services ou les soutiens jugés nécessaires. Si les ressources sont inexistantes ou inadéquates, intervenir au sein du système afin d'élaborer des services et des ressources pour les clients ou de les améliorer.
9. Aider les clients à retourner à l'école ou au travail, à reprendre leurs activités sociales et à se doter d'un système de soutien informel sain.
10. Donner aux clients une formation en dynamique de la vie afin qu'ils puissent accomplir les activités de la vie quotidienne et être autonomes.



11. Aider les clients à obtenir l'aide et les prestations financières auxquelles ils ont droit.
12. Aider les clients à trouver un logement d'urgence ou un logement stable, sécuritaire et abordable.
13. Communiquer avec les familles, les sensibiliser et les soutenir tout au long du traitement et du rétablissement et encourager les clients à nommer un partenaire de soins et à l'inclure dans leur traitement.
14. Lorsque cela est approprié, assurer la liaison avec les familles et les autres fournisseurs de soins ou de services qui s'occupent des clients afin de maintenir la continuité des soins en utilisant l'approche la moins intrusive possible.
15. Veiller à ce que tous les dossiers soient gérés correctement et à ce que tous les rapports requis soient produits sans retard.

Études et compétences

- Connaissances et compétences acquises grâce à l'obtention d'un baccalauréat en travail social ou en soins infirmiers.
- Membre en règle de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario ou de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario.
- Deux (2) années d'expérience récente acquise auprès de populations vulnérables jugée pertinente par l'employeur.
- Vastes connaissances des fonctions et des principes de la gestion de cas et compétences connexes.
- Expérience en création et en animation de groupes de traitement, un atout.
- Vastes connaissances des maladies mentales et de leurs traitements.
- Connaissances des politiques et des mesures législatives récentes ayant trait à la santé mentale, y compris la *Loi sur la santé mentale*.
- Connaissances des ressources communautaires à la disposition des clients.
- Bonnes aptitudes aux relations interpersonnelles ainsi qu'à la communication verbale et écrite.
- Bonne capacité d'utiliser un ordinateur et maîtrise de divers logiciels de Microsoft.
- Connaissance du français et de l'anglais à un niveau avancé, un atout pour tous les postes.
- Permis de conduire de l'Ontario valide et moyen de transport.

Heures de travail : L'horaire de travail dépendra des besoins des programmes. Les personnes occupant un poste occasionnel doivent donc pouvoir faire preuve de souplesse.

Les bureaux de l'organisme sont ouverts du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Échelle salariale : Grade 9, 33,94 \$ – 40,19 \$/l'heure

Conformément à la convention collective de 2018-2022

Nous invitons les personnes intéressées à faire parvenir, **au plus tard le vendredi 14 août 2020 à 16 h 30**, leur curriculum vitæ ainsi qu'une lettre de motivation à careers@cmha-weeb.on.ca en prenant soin d'expliquer clairement en quoi leurs compétences et leur expérience correspondent aux exigences du poste. Il faut indiquer le numéro de concours **CMHA #40-2020**.

Ce poste est affiché conformément à l'article 15 de la convention collective.

L'ACSM s'efforce d'établir et de maintenir un milieu de travail inclusif. Elle estime que la diversité de sa main-d'œuvre est un atout très précieux. Nous nous sommes engagés à utiliser des pratiques de recrutement et de sélection qui offrent des possibilités d'emploi équitables.